

Date de la convocation

04/09/2026

Date d'affichage

04/09/2026

Nombres de membre

Afférents au conseil

municipal : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an 2026, le 9 septembre et à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme Hutsebaut Sylvie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, Mme KHEZZANE Christine, Mme GODEFROY Nathalie, Mme POULAIN Justine, M. CHARLIER Clothaire, Mme SABATIER Nathalie, M. Daniel Brossais

Excusée avec pouvoir : Mme HASCOET Marie, pouvoir donné à Jacques BLANCHET

Secrétaire de séance : M. KERGOAT Joel

Réf 2026-118

Objet de la délibération : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER ET COMMERÇANTS AMBULANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22, L. 2213-1 et suivants, relatifs à la police municipale et à l'utilisation du domaine public ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment son article L. 113-2, relatif à l'occupation du domaine public ;

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter la convention en pièce -jointe qui a été transmise avec la convocation ;

Considérant que la commune souhaite favoriser l'animation commerciale et la diversité de l'offre de restauration sur son territoire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la convention présentée
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

Le Secrétaire de séance,
M. KERGOAT Joel

